



FONCTIONS PUBLIQUES ET ASSIMILES

COMMUNIQUE

PARIS LE 23 JUN 2008

Plan banlieue et Fonction publique : Ou comment ne pas réduire vraiment les inégalités !

Par un communiqué du 20 juin, les ministres Woerth et Santini se félicitent que leurs propositions aient été retenues dans le cadre du Conseil interministériel des villes et du développement social urbain.

Si certaines des propositions vont dans le bon sens, on peut s'interroger sur la philosophie générale des mesures et sur l'efficacité de celles-ci. En effet, les ministres se félicitent que les délégués de l'Etat soient mis à disposition auprès des préfets. L'Union syndicale Solidaires s'interroge sur l'efficacité d'une telle mesure et s'inquiète de la réorganisation croissante des services de l'Etat autour des préfets. Les 350 délégués pourront percevoir l'indemnité de mobilité. Celle-ci dans son montant maximal atteint 10 000 euros. C'est donc 3 500 000 euros au maximum qui seront attribués à des hauts fonctionnaires. A l'heure où les restrictions budgétaires sont le centre de la politique gouvernementale, c'est autant d'argent en moins distribué à l'ensemble des personnels.

Pour le reste des personnels, si Solidaires considère que le choix ou le fait de travailler dans des zones dites difficiles doit faire l'objet de rémunérations supplémentaires, il ne peut s'agir d'une simple prime de mobilité car cette mobilité risque, elle, d'être subie par les personnels. Solidaires dénonce, par ailleurs, le fait que les emplois concernés seront déterminés par des arrêtés ministériels. L'Union syndicale Solidaires exige au préalable un véritable débat avec les organisations syndicales.

Les ministres ont décidé de promouvoir le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat). Si Solidaires considère que des efforts de recrutement doivent être fait dans la Fonction publique afin d'encourager la diversité, elle demande qu'un bilan réel soit présenté aux représentants du personnel concernant ce dispositif. En effet, bien des côtés du PACTE restent flous, tant sur le recrutement, les tâches accomplies pendant la durée de stage, la sous-rémunération pendant celui-ci, les conditions d'intégration que sur les recours en défense des personnels pendant la durée de leur contrat « d'apprentissage ». La dernière proposition du gouvernement paraît plus positive. En effet, l'attribution d'une allocation de 2000 euros pour préparer un concours semble aller dans le bon sens. Mais malheureusement cette allocation ne bénéficiera qu'aux étudiants préparant un concours de la Fonction publique et aux personnes titulaires d'un diplôme leur permettant d'accéder à la catégorie A.

Pour Solidaires cette allocation doit bénéficier à tous les jeunes souhaitant préparer un concours de la fonction publique, y compris les jeunes non diplômés. De plus cela

mériterait la mise en place d'un dispositif complet leur permettant de suivre une formation pendant au moins deux ans. A la place du PACTE, a la place de leur faire effectuer des tâches en les sous-payant, une rémunération décente associé à une formation performante leur permettrait d'obtenir de réelles chances d'accès à la Fonction publique et à l'obtention de nouvelles qualifications.

Enfin, l'Union syndicale Solidaires souligne que ce plan « banlieue » n'est pas à la hauteur des attentes. Les habitants des quartiers populaires comme ceux de l'ensemble du territoire ont besoin du maintien et du renforcement de services publics de qualité et de proximité, d'une politique culturelle proche de la population, d'une véritable politique du logement social et d'une politique de l'emploi et des salaires qui permettent de vivre dignement. Bref, tout le contraire de la politique gouvernementale.

Décidément la philosophie générale de ce gouvernement se situe bien dans une ligne idéologique : « Que quelques méritants s'en sortent, pour le reste débrouillez vous dans la misère ! »